

## Procès-verbal du Comité Syndical du 17 novembre à 18h au Syrec

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre à 18 heures, le Comité du Syndicat pour la Restauration Collective (SYREC), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SYREC, fixé 227, rue des Caboeufs à Gennevilliers sous la Présidence de Monsieur Philippe CLOCHETTE, Président du SYREC.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 10

Nombre de membres présents : 7

### Etaient présents :

- Monsieur Philippe CLOCHETTE
- Madame Corinne LE MOIL
- Madame Dina DEFFAIRI-SAISSAC
- Madame Khady FOFANA
- Madame Héloïse CLAUDÉ
- Madame Isabelle MASSARD
- Madame Maryline VAUBAN

Lesquels forment la majorité des représentants élus du Comité des communes adhérentes au syndicat.

### Absents titulaires excusés :

- Monsieur Pascal PELAIN
- Madame Yasmina ATTAF
- Madame Martine VALLETON
- Monsieur Steve LARRANAGA

En conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dina DEFFAIRI-SAISSAC, ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance qu'il a acceptées.

### Diffusion

Monsieur Patrice LECLERC - Maire de Gennevilliers, Monsieur Karim BOUAMRANE – Maire de Saint-Ouen-sur-Seine, Madame Julia MARSAUD – DGS ville de Gennevilliers, Madame Delphine CERVELLE – DGS ville de Saint-Ouen-sur-Seine, Monsieur Guillaume SEGALA – DGS ville de Villepinte, Monsieur Jean-Gabriel LIEBERHERR – DGS ville de Villeneuve-la-Garenne, Madame Fabienne PEREZ-CRUZ – DGA Gennevilliers, Monsieur Julien DELOFFRE – DGA ville de Villepinte – Madame Cécile ESCOBAR – DGA ville de Saint-Ouen-sur-Seine, Madame Marie GALES – DGA ville de Villeneuve-la-Garenne, Monsieur Bruno LE SAEC – DGS du Syrec

**La séance est déclarée ouverte à 18 h**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

En conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de séance propose de désigner Madame Dina DEFFAIRI-SAISSAC secrétaire de séance par vote à main levée.

**Vote à l'unanimité**

Madame Dina DEFFAIRI-SAISSAC est installée dans cette fonction et a procédé à l'appel des conseillers.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2022**

Il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 13 octobre 2022 par vote à main levée.

**Approuvé à l'unanimité**

**2022/11.17-01 - FINANCES – APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'ANNEE 2022**

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5722-1 à L.5722-9,

Vu la délibération n° 2022/02-15-01 relative au vote du Budget Primitif 2022 et adopté lors de la séance du Comité Syndical du 15 février 2022.

Vu la délibération n°2022/06.21-07 du 21 juin 2022 relative à l'approbation du Compte administratif 2021 et l'affectation des résultats 2021,

Considérant que le résultat de clôture de l'exercice 2021 s'élève à + 1 317 521.80 € pour la section de fonctionnement et à + 819 318.01 € pour la section d'investissement,

Considérant que le budget supplémentaire permet d'ajuster les prévisions du Budget Primitif en cours et d'affecter le résultat de l'exercice précédent,

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Approuve le budget supplémentaire de l'année 2022, tel qu'il ressort du document budgétaire, joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables et charge Monsieur le Président du suivi de son exécution,

**Article 2 :**

Les opérations budgétaires du Budget Supplémentaire de l'année 2022 se résument dans les tableaux ci-dessous :

# BALANCE SYNTHETIQUE DU BS 2022

DEPENSES			RECETTES		
Section d'Investissement			Section d'Investissement		
Dépenses réelles d'investissement	Chapitres	Montant	Recettes réelles d'investissement	Chapitres	Montant
emprunt	16		Solde investissement n-1	001	819 318,01 €
Immobilisation incorporelle	20				
Immobilisation corporelle	21	55 000,00 €	excédent de fonctionnement capitalisé	10	
Participation	26	500 000,00 €			
Dépenses d'ordre d'investissement	Chapitres	Montant	Recettes d'ordre d'investissement	Chapitres	Montant
transfert entre sections	040		section fonctionnement	021	475 500,00 €
<b>Total Dépenses d'investissement</b>		<b>555 000,00 €</b>	<b>Total Recettes d'investissement</b>		<b>1 294 818,01 €</b>
Section de fonctionnement			Section de fonctionnement		
Dépenses réelles de fonctionnement	Chapitres	Montant	Recettes réelles de fonctionnement	Chapitres	Montant
Charges à caractère Général	011	680 000,00 €	Résultat de fonctionnement reporté	002	1 317 521,80 €
Charges de personnel et frais assimilés	012	32 500,00 €	recettes ville de Gennevilliers	70	56 000,00 €
Autres charges de gestion courante	65	2 100,00 €	recettes ville de Saint Ouen	70	67 000,00 €
Charges financières (intérêts)	66		recettes ville de Villepinte	70	47 000,00 €
Dépenses sur exercice antérieure	67	100,00 €	recettes ville de Villeneuve La Garenne	70	26 000,00 €
			FCTVA	74	521,80 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	Chapitres	Montant	Recettes d'ordre de fonctionnement	Chapitres	Montant
Virement section d'investissement	023	475 500,00 €	transfert entre sections	042	
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 121 000,00 €</b>	<b>Total Recettes de fonctionnement</b>		<b>1 121 000,00 €</b>
<b>TOTAL CUMULE DES DEPENSES</b>		<b>1 676 000,00 €</b>	<b>TOTAL CUMULE DES RECETTES</b>		<b>2 415 818,01 €</b>

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### 2022/11.17 – 02 – FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2023

Le Comité Syndical,

Vu l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015,

Considérant qu'il y a lieu d'organiser un débat au Comité Syndical à partir du rapport sur les orientations générales du budget 2023 dans les deux mois précédent l'examen de celui-ci,

Vu le rapport d'orientation budgétaire de l'année 2023,

### DELIBERE

#### Article 1 :

Prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023

## DELIBERATION APPROUVEE A L'UNANIMITE

### 2022/11.17 – 03 – QUALITE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR LE PROJET « RESTAURATION COLLECTIVE BIO ET LOCALE » ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LA SIGNER AINSI QUE SES ANNEXES

Le Comité Syndical,

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et notamment son article 39,

Vu la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGAlim),

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et notamment ses articles 252 à 278,

Vu le règlement de l'appel à projets « Restauration Collective Bio et Locale »,

Considérant que l'appel à projets « Restauration Collective Bio et Locale » a pour objectif d'accompagner les communes, les établissements publics territoriaux et les syndicats de restauration collective dans leurs démarches de restauration collective durable et locale,

Considérant la convention de partenariat mise en place entre le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Île-de-France et la Métropole du Grand Paris approuvée par délibération du Conseil métropolitain du 9 juillet 2021,

### DELIBERE

**Article 1 :**

Approuve la convention de partenariat avec la Métropole du Grand Paris pour le projet « Restauration collective bio et locale »

**Article 2 :**

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention et ses annexes ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

**DELIBERATION APPROUVEE A L'UNANIMITE**

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,  
LA SEANCE EST LEVEE à 19h**

A Gennevilliers, le 17 novembre 2022

**Monsieur Philippe CLOCHETTE**  
Président du SYREC

**Madame Dina DEFFAIRI-SAISSAC**  
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Clochette".

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Dina Deffairi-Saissac".